



*Le président*

*Paris, le 14 février 2022*

Références à rappeler : 21/058 / 21-DCC-241

Maîtres,

Dans le cadre des engagements souscrits par Trigano lors de la prise de contrôle exclusif des sociétés Financière CLC, Groupe Lhoro Agest et SLC, autorisée le 14 décembre 2021 par décision n° 21-DCC-241, vous avez fait trois propositions de mandataires indépendants, chargés de vérifier le respect par Trigano de ses engagements. Il s'agit des mandataires :

- cabinet Finexsi, représenté par M. Christophe Lambert ;
- cabinet Advolis, représenté par M. Dumonteil ;
- cabinet Ntrust Corporate Finance, représenté par M. Philippe Nataf.

Compte tenu notamment des informations transmises à mes services, je vous informe que j'agrée ces trois cabinets, en tant que mandataires indépendants, ainsi que le projet de mandat que vous avez soumis à mes services le 24 janvier 2022.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

Benoît Cœuré

---

© Autorité de la concurrence